

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 52 (1972)
Heft: 2: Les ports industriels

Rubrik: Chambre de commerce suisse en France : 54 assemblée générale : 17 mai 1972

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

54^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

17 Mai 1972

La Chambre de commerce suisse en France a tenu le 17 mai 1972, à l'Hôtel Intercontinental, sa 54^e Assemblée Générale, sous la présidence de M. Georges E. Reymond et en présence de Son Excellence M. Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France.

Après lecture du rapport annuel, des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes et donné décharge au conseil d'Administration de sa gestion.

Rapport du Conseil d'administration

Exercice 1971

INTRODUCTION

La monnaie l'emporte sur toute autre considération économique, mais en même temps, il semble aussi que la politique l'emporte sur la monnaie. Tel a été l'un des traits principaux de l'année 1971, qui aura été marquée par trois grands événements monétaires internationaux.

Au mois de mai, l'Allemagne fédérale abandonnait la parité fixe du deutsche mark et le laissait flotter en hausse par rapport à son ancienne parité. La Suisse, contre son gré, se voyait obliger de révaluer son franc. Le 15 août, le Président des États-Unis, décréait officiellement l'inconvertibilité du dollar et la monnaie américaine se mettait à son tour à flotter sur les places mondiales, mais à des niveaux inférieurs à son ancienne parité. Le 14 décembre enfin, le Président Nixon annonçait la troisième dévaluation du dollar depuis 1792.

Et cependant, avec un certain recul, 1971 n'aura rien apporté de fondamentalement nouveau en matière monétaire. Ce qui aura marqué 1971, c'est la dramatisation des relations financières internationales.

Sur le plan des Communautés européennes, l'année a été marquée par des faits d'une très grande importance pour leur histoire. En juin, les négociations avec les autres pays candidats ont réalisé d'importants progrès, qui se concrétiseront dans « l'Europe des Dix » le 1^{er} janvier 1973. Par ailleurs, des négociations ont débuté avec les pays de l'A.E.L.E. non candidats à l'adhésion. Ces négociations ont été menées dans le souci de garantir d'une part l'entière autonomie et indépendance des institutions communautaires et de l'autre d'améliorer l'ordre commercial, économique et politique du continent européen.

1971 a fait apparaître que le monde basculait du bipolarisme au multipolarisme et qu'une redistribution des équilibres à l'échelle de la planète était en cours. Si l'Europe avec ses atouts et ses virtualités entend jouer le rôle qui lui revient au niveau mondial, elle doit dès maintenant s'y préparer en créant les structures nécessaires pour la mettre en situation d'agir.

ÉCONOMIE FRANÇAISE

Il y a un an, trois objectifs avaient été assignés à la politique économique du Gouvernement français : consolider le redressement extérieur, garantir le taux d'expansion, poursuivre les efforts tendant à réduire les tensions inflationnistes.

Malgré le dérèglement du système monétaire international, deux de ces objectifs semblent avoir été atteints. Tel est le cas, d'abord, des échanges commerciaux, dont l'équilibre a pu être sauvegardé, grâce à la décision gouvernementale de ne pas modifier la parité du franc. En outre, le retour de la confiance dans le franc s'est confirmé.

Dans le même temps, la croissance s'est poursuivie à un rythme soutenu : comme au cours des deux années précédentes, la France a connu, en 1971, le plus fort taux d'expansion du monde occidental. Une politique budgétaire d'accompagnement, l'assouplissement des conditions de crédit, l'encouragement continu de l'épargne et la forte progression du volume des émissions sur le marché financier ont concouru à ce résultat.

La persistance des mouvements inflationnistes apporte pourtant une ombre à ce tableau : bien que la politique monétaire et la mise en place d'un double marché des changes aient protégé la France des contre-coups monétaires, les hausses des prix et des rémunérations sont demeurées fortes en 1971, du même ordre de grandeur que l'année précédente.

Engagée dans la voie d'une économie ouverte sur l'extérieur, la France n'a donc finalement pas été épargnée par la vague générale d'inflation qui a affecté tous les grands États industriels.

ÉCONOMIE SUISSE

Le ralentissement conjoncturel à l'étranger, la réévaluation du franc suisse le 9 mai 1971, les remous monétaires et la surtaxe à l'importation instaurée par les États-Unis ont exercé un effet modérateur sur l'économie suisse. Un certain tassement s'est amorcé, se traduisant en particulier par un fléchissement de l'afflux des commandes et de la propension à investir, ainsi que par une progression moindre des échanges commerciaux avec l'extérieur.

Comparativement à 1970, la production industrielle n'a que très peu augmenté. Si les pressions de la demande réelle sont restées fortes, la croissance de celle-ci s'est pourtant ralentie l'an dernier, prolongeant une tendance amorcée au milieu de 1970. Il est probable que les incertitudes qui ont plané sur l'économie mondiale en 1971 ne sont pas étrangères à ce ralentissement. La consommation réelle n'a progressé qu'à un rythme légèrement supérieur à celui de 1970, en dépit d'augmentations exceptionnellement élevées des salaires.

Dans le domaine des relations commerciales et financières avec l'extérieur, deux phénomènes sont mis en évidence. Tout d'abord, l'on peut relever la dégradation relativement modérée de la balance commerciale, néanmoins accompagnée d'une stabilité de la balance des opérations courantes (biens et services, revenus de capitaux) encore équilibrée. Ensuite, les entrées de capitaux ont pris une ampleur exceptionnelle. Elles se sont manifestées par deux fois, en mai, provoquant alors la réévaluation du franc, puis en août.

Dans le domaine de la politique monétaire, les mesures décidées ont conservé leur caractère restrictif (limitations quantitatives à l'expansion du crédit) et la tâche des autorités a été rendue difficile en raison de facteurs extérieurs, tels que la baisse générale des taux d'intérêt à l'étranger et l'afflux massif de fonds, en partie spéculatifs.

Rappelons enfin que la hausse des prix a atteint un taux record en 1971, notamment les prix à la consommation qui ont augmenté de 6,5 %, alors que leur hausse moyenne ne s'était élevée qu'à la moitié de ce taux au cours de la précédente décennie.

LA CONFÉDÉRATION ET LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Dans ses négociations préalables avec Bruxelles, la Suisse a recherché un accord le plus large possible et totalement original. La Communauté a tenu compte des liens particuliers que la Suisse entretient avec elle en lui proposant, en juillet dernier, un accord de commerce prévoyant, pour l'essentiel, le libre-échange industriel. Mais la Suisse a aussi manifesté son réel désir de participer à la construction de l'Europe.

Il est à noter qu'après l'élargissement de la Communauté, celle-ci fournira à la Suisse près de 70 % de ses importations et la moitié environ des exportations suisses prendront le chemin de la Communauté.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

La croissance du commerce extérieur de la Suisse s'est sensiblement ralentie en 1971. Les importations se sont accrues de 1.768,1 millions, soit de 6,3 % par rapport à 1970, pour atteindre 29.641,6 millions de francs. Pour leur part, les exportations ont augmenté de 1.746,6 millions, soit de 6,6 % par rapport à 1970, et se sont élevées à 23.616,9 millions. D'une année à l'autre, le taux de couverture des importations par les exportations a passé de 79,4 % à 79,7 %. Le déficit de la balance commerciale a dépassé le niveau record de 1970, pour atteindre 6.024,7 millions de francs contre 5.733,2 millions l'année précédente.

PLACE DE LA FRANCE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

La France, en 1971, est restée le deuxième fournisseur de la Suisse, après la R.F.A. et devant l'Italie, la Grande-Bretagne, les U.S.A. et l'Autriche. Elle a par contre gagné un rang parmi ses clients, où elle se situe maintenant en troisième position, derrière la R.F.A. et l'Italie et devant les U.S.A., la Grande-Bretagne et l'Autriche.

PLACE DE LA SUISSE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

En 1971, la Suisse a été le sixième client de la France, après la R.F.A., l'Union Belgo-Luxembourgeoise, l'Italie, les Pays-Bas et les U.S.A.

Elle en a été son septième fournisseur derrière la R.F.A., l'Union Belgo-Luxembourgeoise, l'Italie, les U.S.A., les Pays-Bas et la Grande-Bretagne.

Les exportations de la France vers la Suisse ont atteint 3.729 millions de francs suisses, ce qui représente une augmentation de 10,9 % par rapport à 1970. Pour leur part, les importations en provenance de la Suisse totalisent 2.073 millions de francs suisses, soit 14,7 % de plus qu'en 1970.

Le nouveau solde des échanges en faveur de la France passe donc de 1.556 millions en 1970 à 1.656 millions.

POSITION DES PRINCIPAUX PRODUITS SUISSES SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

Principaux produits exportés par la Suisse à destination de la France en 1971, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1970 (en millions de francs suisses).

	Millions de Frs s.	Pourcentage d'augmentation
Machines et appareils non électriques	593,1	+ 15,9 %
Produits chimiques organiques	334,4	+ 14,3 %
Articles de librairie, arts graphiques.	113,5	+ 59,4 %
Instruments et appareils	109,0	+ 15,1 %
Machines et appareils électriques	101,5	+ 6,7 %
Métaux précieux, bijouterie.	95,3	— 5,2 %
Montres	90,8	+ 6 %
Couleurs, mastics, encres	74,0	+ 27,7 %
Produits de la laiterie	63,6	— 9,2 %
Textiles	60,8	+ 18 %

POSITION DES PRINCIPAUX PRODUITS FRANÇAIS SUR LE MARCHÉ SUISSE

Principaux produits importés de France par la Suisse en 1971 avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1970 (en millions de francs suisses).

	Millions de Frs s.	Pourcentage d'augmentation
Fer et acier.	361,0	— 7,5 %
Combustibles	342,8	+ 54,8 %
Véhicules routiers	334,7	+ 11,5 %
Textiles	297,7	+ 15,5 %
Machines et appareils non électriques	290,3	+ 15,6 %
Céréales	186,2	+ 7,3 %
Produits chimiques organiques	155,9	+ 8,2 %
Boissons	150,3	+ 8,5 %
Métaux précieux, bijouterie.	108,6	— 6,4 %
Machines et appareils électriques	100,3	+ 14,2 %

ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE

SERVICE DES RELATIONS COMMERCIALES

Comme les années précédentes, la recherche de représentants et de représentations est restée l'un des secteurs les plus actifs de notre Chambre. Le nombre des sociétés suisses désirant accroître leurs ventes en France, ainsi que celui des représentants français cherchant un commettant suisse, ne cesse d'augmenter.

Par l'intermédiaire de notre Bulletin Hebdomadaire et grâce aux relations que nous entretenons avec les diverses organisations et milieux professionnels, nous avons pu satisfaire une grande partie de ces demandes.

En prévision d'une recherche encore accrue de représentants et de représentations, nous nous efforçons de doter ce service des moyens nécessaires à la satisfaction du plus grand nombre de nos mandats.

Nous avons naturellement été très sollicités pour fournir nombre de renseignements sur des sociétés suisses ou françaises et leurs programmes de fabrication ou leurs représentations. Dans ce domaine, nous rappelons à nos adhérents suisses que nous sommes à leur entière disposition pour informer nos amis français de leurs nouveautés techniques, et les aider à établir des relations commerciales, voire une coopération, qui leur permettent de prendre pied sur le marché français dans les meilleures conditions.

Foires et Salons spécialisés

Nous avons à nouveau été chargés par diverses Foires et Salons spécialisés de les représenter officiellement en France. Nos Services ont très souvent l'occasion de donner des renseignements sur les manifestations commerciales suisses, dont nous établissons une liste, diffusée à la presse française et aux associations professionnelles.

Les expériences que nous avons déjà pu faire en ce domaine nous ont montré l'intérêt que prenaient les exposants suisses à recevoir notre visite à leurs stands dans les Foires suisses ou françaises.

Dans la mesure du possible, nous essaierons d'intensifier la fréquence de ces contacts.

SERVICE JURIDIQUE

Ce Service a poursuivi son développement en 1971, que ce soit dans le domaine du recouvrement de créances, ou dans celui du conseil juridique. Un nombre toujours plus grand de créanciers ont eu recours à nos services pour procéder au recouvrement de créances en France ou en Suisse.

Dans la très grande majorité des cas, nous sommes parvenus à un résultat favorable pour nos mandants.

Par ailleurs, ce Service a eu l'occasion d'intervenir comme médiateur dans certains différends commerciaux, d'assister et de conseiller de nombreux industriels et commerçants français et suisses.

Parallèlement à l'expansion du service de recouvrement de créances, notre Chambre cherchera à intensifier son rôle de conseiller juridique pour toute société ou personne intéressée aux relations franco-suisses, afin de les faire profiter de notre position privilégiée et de notre expérience, en les guidant le cas échéant sur nos correspondants extérieurs.

SERVICE DES PUBLICATIONS

Revue économique franco-suisse

En 1971, la Revue économique franco-suisse a traité les thèmes suivants :

- Les Plastiques,
- La Formation Permanente,
- Confort et Habitat,
- Participation et Co-Gestion.

Lors de ses réunions, la Commission des publications a étudié un plan de parution à plus long terme et a décidé dès 1972 de donner à la Revue une présentation modernisée, notamment par un changement de format.

Bulletin hebdomadaire

Le Bulletin Hebdomadaire a poursuivi sa tâche d'informateur, en apportant des nouvelles relatives aux échanges franco-suisses. Nous avons cherché à mettre un accent particulier sur les problèmes posés par l'intégration européenne, en tenant nos lecteurs au courant des négociations en cours entre la Communauté économique européenne et les pays non-candidats à l'adhésion.

Annuaire franco-suisse

Nous avons pris la décision de ne faire paraître l'Annuaire franco-suisse que tous les deux ans.

L'édition 1972 est sortie de presse au mois de mars. Nous nous sommes efforcés d'y inclure un plus grand nombre de renseignements juridiques pratiques.

MANIFESTATIONS

Notre Compagnie en 1971 a organisé de nombreuses manifestations de caractère très divers, par l'intermédiaire de notre Siège de Paris ou de nos sections de « Rhône-Alpes et Centre » et de « Marseille et du Sud-Est ».

- 9 mars : Déjeuner à Marseille sous l'égide de Pro-Helvétia, suivi d'un exposé de Monsieur Berthod, Ancien Consul Général de Suisse à Bordeaux, sur « l'Édition suisse et la pensée française ».
- avril : Organisation d'une quinzaine suisse dans un grand magasin de Marseille.
- 27 avril : Assemblée générale de notre section de Lyon, suivie d'un dîner-conférence où Monsieur Léon Peillon, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, présenta le développement des zones industrielles de la région de Lyon.
- 13 mai : 53^e Assemblée générale de notre Compagnie, suivie d'un dîner-conférence au Pavillon Dauphine, à l'issue duquel Monsieur Maurice Herzog, Ancien Ministre, Député de la Haute-Savoie, Président du Groupe d'Amitié France-Suisse de l'Assemblée Nationale, a présenté un « Aperçu des relations franco-suisse à l'époque du Marché commun ».
- 17 juin : Sortie à Mâcon, organisée par notre section de Lyon avec le Comité d'Expansion économique de Saône-et-Loire.
- 14 octobre : Réunion d'information à Lyon, avec un exposé de Monsieur Xavier de Boccard sur « La Suisse, terre d'enseignement ».
- 22 octobre : Célébration du Cinquantenaire de notre section de Marseille et du Sud-Est et réception au Palais du Pharo de plus de 200 personnalités suisses et françaises, en présence de Monsieur Laporte, Préfet de région.
- 17 novembre : Dîner-conférence à Lyon, à l'issue duquel Monsieur Gérald Mentha, Professeur à l'Université de Genève, présenta un exposé sur « Notre proche avenir : où en serons-nous dans dix ans ? ».

CONCLUSION

Les États développés sont désormais entrés dans l'âge d'une nouvelle dimension économique nécessaire à l'efficacité des entreprises. Dépasser les contraintes qui pèsent sur l'industrie, c'est souvent pour elle sortir de ses frontières géographiques, non seulement pour écouler ses produits mais éventuellement pour en confier la fabrication.

Notre Compagnie s'étant donnée comme politique de rechercher dans le mesure de ses possibilités des solutions à long et à moyen terme aux problèmes de l'industrie suisse, nous aimerions faire partager aux industriels suisses notre conviction que la France peut offrir un grand nombre de garanties et de vastes possibilités.

Telle devrait être la ligne de conduite qui devrait animer notre action dans les prochaines années, et qui trouvera certainement des appuis à la conclusion, prévue le 30 juin 1972, de l'accord entre la Suisse et la Communauté Économique Européenne.

ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

Le Conseil d'Administration de notre Compagnie a tenu trois séances en 1971.

Au cours de sa séance du 25 octobre, le Conseil a désigné en qualité de Secrétaire Général Monsieur Gion Clopath, avocat au Barreau de Genève, en remplacement de Monsieur Georges-Olivier Robert-Tissot, démissionnaire.

Six administrateurs, après neuf ans de présence au Conseil, voient leur mandat arriver à terme. Il s'agit de :

MM. Emmanuel Failletaz,
André Joseph,
Bernard de Muller,
Beat Notz,
Henry Nussle,
Henri Stamm,

que nous remercions très vivement de leur action, en espérant pouvoir compter à nouveau sur leur concours dans une année. Notre gratitude s'adresse particulièrement à notre ami Bernard de Muller, qui pendant plusieurs années a assumé avec dévouement et compétence les fonctions de premier vice-président de notre Compagnie. Dès aujourd'hui nous lui disons notre désir de le voir réintégrer nos rangs dans un an.

L'Assemblée Générale aura à se prononcer sur le réélection des membres suivants, dont le mandat vient à échéance aujourd'hui :

MM. Jacques d'Espine,
Élie Gueissaz,
Jacques Landolt,
Pierre-Maurice Mathey.

Monsieur Robert Firmenich a émis le désir de ne pas être réélu, ne pouvant plus consacrer à notre Compagnie le temps qu'il souhaitait. Nous le remercions de l'appui qu'il nous a apporté jusqu'ici.

Monsieur Jean-Louis Burckhardt ayant accepté, nous suggérons sa réintégration après un an et nous sommes heureux de son retour parmi nous.

Nous avons le plaisir de présenter à l'Assemblée trois nouveaux candidats à l'élection à notre Conseil d'Administration, sur lesquels s'est porté le choix de celui-ci dans sa séance du 14 avril dernier; ce sont :

MM. Henri-Frank Basset, Président du Directoire de J. M. Currie et C^{ie},
Le Havre,
Mario Ludwig, Directeur de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale,
Frédéric Walthard, Directeur de la Foire Suisse d'Échantillons.

Nous sommes convaincus que leur appui et leur présence parmi nous renforceront encore l'action de notre Conseil et sera de nature à resserrer davantage les liens que nous entretenons tant avec l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, qu'avec la Foire de Bâle.

Par ailleurs, Monsieur Jean Jacot, en qualité de vice-président de notre Section « Rhône-Alpes et Centre » fera partie de notre Conseil, selon les dispositions prévues dans nos Statuts.

Au cours du dernier exercice, Monsieur Arthur Biedermann a accepté le mandat de Président de notre « Section de Marseille et du Sud-Est », en remplacement de Monsieur Jean-Claude Rey qui nous avait demandé de l'en décharger pour raisons de santé. Nous venons d'apprendre il y a quelques jours le décès de cet ami auquel nous tenons à rendre aujourd'hui un hommage reconnaissant.

Au moment où cet exercice se termine, nous nous devons d'exprimer notre gratitude à Son Excellence Monsieur Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France, et à Monsieur Ernest Bauermeister, Conseiller d'Ambassade, chargé des affaires économiques et financières, et à leurs collaborateurs, pour leur constante disponibilité à nous faire profiter, dans un climat de grande sympathie, de leurs précieux avis et conseils.

Nos sections « Rhône-Alpes et Centre » et de « Marseille et du Sud-Est » ont été, une fois de plus, nos indispensables antennes dans leurs régions respectives. Leur action, particulièrement bénéfique, va être encore intensifiée, car elles pourront participer davantage aux plans d'action élaborés par le Siège. Nous exprimons donc notre gratitude à leurs Présidents, leurs Comités et leur personnel.

Nos cadres et tous nos collaborateurs ont largement contribué à faciliter la restructuration des services du siège et à maintenir un excellent climat de travail en équipe. Nous les remercions très sincèrement de leur contribution. Nous chercherons ensemble à dynamiser l'action de chacun en lui procurant plus de satisfaction dans ses tâches journalières qui restent à la base de notre action.

Allocution de Monsieur Georges E. Reymond

Président de la Chambre de Commerce Suisse en France

L'Assemblée Générale reste l'occasion principale de l'année pour dresser un rapide bilan d'un passé récent, cerner les problèmes du présent et s'interroger, dans toute la mesure du possible, sur ce que pourraient être les problèmes du proche avenir.

Au cours du dernier exercice, nos efforts ont porté sur la restructuration de nos services, le resserrement de nos liens avec les organismes privés et semi-publics et avec les autorités compétentes.

Nous avons aussi dressé l'état des activités à développer, à modifier ou même éventuellement à supprimer.

Dans le présent, un certain nombre de plans d'action ont été établis et l'engagement personnel qui en découle pour chacun va permettre leur exécution et ainsi d'aborder l'avenir à court et moyen terme, conscients que nous sommes des exigences d'un monde environnant se transformant sans cesse et de plus en plus rapidement.

Nos moyens, qui nous sont procurés surtout par vous, nos adhérents, restant néanmoins limités, nos études prospectives n'ont pu être très ambitieuses et notre devoir a été de nous consacrer à la recherche des possibilités réelles qui nous sont offertes.

Pour l'avenir, nos objectifs sont, en premier lieu, d'améliorer la qualité et la rapidité des services directs à nos adhérents. L'effort portera notamment sur :

- l'intensification des renseignements commerciaux, douaniers et juridiques;
- une information plus affinée sur l'évolution des échanges franco-suisse et intra-communautaires, permettant à nos membres de mieux déceler les tendances, les infléchissements de celles-ci et les possibilités nouvelles;
- l'importance à donner à tous les problèmes de communications routières, ferroviaires et aériennes, les réseaux existants entre nos deux pays restant, en certains cas, insuffisants, qu'il s'agisse de routes ou de voies ferrées, citons par exemple l'engorgement du trafic ferroviaire à Bâle, auquel il pourrait être partiellement remédié par une meilleure utilisation d'autres lignes ferroviaires et, en premier lieu, celle de Pontarlier — Neuchâtel — Berne — Simplon — sans aborder les tractations, jusqu'ici infructueuses, sur l'ouverture d'une ligne aérienne entre Lyon et la Suisse, indispensable à nos deux pays eu égard aux pôles économiques et industriels qu'elle devrait desservir. Ces négociations buttent encore sur la défense d'intérêts particuliers très éloignés d'une conception économique relativement libérale. Les incidences de l'ouverture éventuelle du tunnel sous la Manche sur le trafic entre la France et la Suisse doivent retenir également notre attention.

Notre Compagnie, ensuite, poursuivra l'étude entreprise, en collaboration avec divers organismes, sur les possibilités de fabrications suisses en France. Il s'agit là d'un domaine figurant parmi ceux qui sont les plus importants.

Il est compréhensible que l'aplatissement de la courbe de croissance de certaines de nos productions industrielles et, son corollaire, le dégonflement des carnets de commandes n'incitent pas, pour l'instant, à étudier la mise en route de fabrications à l'étranger, en général, et en France, en particulier. Nous restons cependant convaincus que, pour la Suisse, la législation restrictive, mais compréhensible, sur l'emploi de la main-d'œuvre étrangère et le faible taux de croissance démographique resteront, pour longtemps encore, des obstacles à une progression suffisante de la production industrielle dès lors qu'il faudra faire face à une reprise générale de l'expansion. Les objectifs fixés par certaines industries à 5 ans et davantage le démontrent aisément.

Afin de maîtriser partiellement l'avenir, il est temps de le préparer et de définir les besoins à moyen et long terme. Dans son action, qu'elle pense devoir mener au niveau des réalités de tous les jours, notre Compagnie a entamé une campagne d'information, en Suisse d'abord, pour encourager les industriels de ce pays à s'intéresser aux réelles possibilités qu'offre l'industrie française, à condition d'opérer des choix judicieux. L'importance des besoins futurs doit inciter nos concitoyens à faire preuve d'un plus grand intérêt et d'une plus grande confiance à l'égard du potentiel industriel français.

Notre attachement à nos amis français nous autorise, je le pense, à leur suggérer que les actions qu'ils mènent à partir de diverses régions et auxquelles sont consacrés d'importants moyens financiers, doivent être progressivement coordonnées et dirigées davantage vers le concret. Les premiers résultats, qui dépendront largement d'eux, seront peut-être modestes, mais ils permettront d'amorcer la pompe et de conduire ainsi à de plus importantes réalisations indispensables à nos deux pays.

Si nous pouvions aboutir à lever certaines hypothèques, la Suisse trouverait ainsi l'indispensable complément de potentiel industriel en diversifiant géographiquement ses sources de production à l'étranger, et la France pourrait maintenir plus aisément une population active dans des régions où le risque croissant de désert économique reste évident.

Sur un plan, peut-être plus philosophique, nos deux pays ne peuvent se désintéresser de l'équilibre socio-économique des régions frontalières et de la nécessité du renforcement du pôle économique de l'Europe du Sud-Ouest au moment où la nette tendance est au déplacement de ce pôle vers le Nord-Est de notre continent.

En dehors des problèmes énoncés, notre Compagnie reste persuadée que son rôle la porte naturellement à participer, en d'autres domaines et avec les organismes concernés, à l'élaboration d'une meilleure « image de la Suisse » par une information synchronisée et plus profonde des milieux intéressés sur les idées qui circulent, les tendances qui se font jour et les aspirations qui se dessinent. Nos amis suisses, bien que très ouverts sur l'extérieur par nécessité économique, ont néanmoins longtemps vécu dans un monde à l'horizon plus limité, ne réalisant peut-être pas toujours que celui-ci se transformait plus rapidement qu'ils ne l'eussent cru et éventuellement souhaité, non seulement du fait de l'évolution technologique, de la réforme des structures et des méthodes, mais aussi sous la pression de mouvements plus profonds, et parmi ceux-ci, la montée d'une jeunesse plus largement disposée, consciemment ou non, à communier avec l'univers entier. Nous pouvons raisonnablement admettre que les concepts que nous défendons aujourd'hui seront plus tard vraisemblablement différemment interprétés, ou perdront même une partie de leur valeur actuelle.

Dans un proche avenir, l'élargissement de la C.E.E. et la création d'une large zone de libre échange de produits industriels vont placer la Suisse devant des possibilités accrues de débouchés, mais l'exposer simultanément à une concurrence plus agressive de la part de cette plus grande Europe. Certains, rares heureusement, livraient en Suisse, tout récemment encore, un combat d'arrière-garde, espérant toujours en un protectionnisme désuet qui eut bénéficié à certains secteurs. Nos négociateurs ont su d'emblée et sans peine écarter ces faux espoirs.

Nos industriels devront donc lutter plus énergiquement à l'extérieur et à l'intérieur et cette nouvelle situation ne pourra que catalyser à terme le processus d'implantations industrielles à l'étranger et, nous le souhaitons, en France. Dans un tel cas, il faudra veiller, afin de créer cet indispensable climat de confiance et harmonieuse collaboration, à ménager les sensibilités et à mesurer ses propres ambitions. Ceux qui seront amenés, sous diverses formes, à conclure des accords ne devront pas se sentir frustrés, mais réaliser au contraire qu'ils sont de vrais partenaires.

Il faut cependant admettre que cet ensemble d'adaptations va continuer à s'inscrire dans un monde perturbé par le désordre monétaire, l'indiscipline des partenaires sociaux et l'inflation par les coûts.

Nos autorités et organismes dirigeants ne cessent, à juste titre, de répéter que rien n'est encore résolu et qu'une remise en ordre profonde reste l'objectif premier de tous les responsables.

Au plan économique, ces derniers préconisent une politique conjoncturelle plus active, l'autodiscipline des partenaires sociaux ayant fait long feu. Il faut toutefois rechercher à limiter à un minimum un interventionnisme qui ébranlerait progressivement les fondements de la liberté du commerce et de l'industrie. Soyons néanmoins conscients que le libéralisme classique s'estompe peu à peu dans les brumes des excès et de l'inconscience auxquels nous avons assisté au cours des derniers lustres.

Nos autorités monétaires, elles, voient les réformes indispensables dans le choix des moyens suivants :

1^o création des conditions permettant aux États-Unis de rétablir une balance des paiements active. Le dollar devrait donc être déchargé de sa fonction de réserve et tous les pays tenus de respecter un certain nombre de règles;

2^o élargissement des droits de tirage spéciaux auprès du Fonds monétaire international conférant à ceux-ci le caractère de véritable moyen de réserve accepté par tous;

3^o convertibilité du dollar en moyen de réserve neutre, soumettant ainsi les États-Unis à la même discipline que les autres pays.

En terminant, nous ajouterons que pour beaucoup les mythes de la croissance sauvage, de la profitabilité et de la gestion participative doivent être réévalués. Concernant cette dernière, il semble que l'initiative lancée en Suisse le 25 août 1971 sur la participation et la co-gestion révèle que l'objectif poursuivi est de conférer davantage de prestige et d'influence aux organismes syndicaux que de liberté et de dignité à l'homme.

La qualité de la vie doit primer la vie quantitative qui, peu à peu, détruit la joie de vivre. Devant les perspectives d'avenir peu réjouissantes pour l'humanité que nous décrivent certains auteurs, et en dernier lieu l'équipe du M.I.T., l'abattement resterait cependant une démission. L'homme saura retrouver, telle est notre conviction, un équilibre nouveau dont l'embryon se trouve dans un plus grand respect de l'homme et de l'environnement et, par voie de conséquence, dans une meilleure utilisation des ressources économiques disponibles. C'est à chacun d'entre nous, quelle que soit sa situation, d'apporter sa pierre à ce nouvel édifice.

Allocution de Son Excellence Monsieur Pierre Dupont

Ambassadeur de Suisse en France

La grande crise monétaire de l'an passé a eu des répercussions profondes sur tous les pays industriels. Un coup de frein, en effet, a été donné à la croissance conjoncturelle. Il a été brutal dans les pays comme le Japon, mais il est aussi sensible en Europe où un tassement s'est opéré dans l'économie. La raison en est simple. Une crise monétaire est une crise de confiance. Elle engendre nécessairement un climat d'insécurité, qui porte atteinte au développement normal de l'économie. Dans le même temps, les autorités se doivent de lutter contre l'inflation par des mesures qui naturellement visent le crédit, donc les investissements. L'inflation, pour sa part, est génératrice de hausses des prix et des salaires, l'un des phénomènes les plus dangereux qui puisse menacer une économie. Les marges bénéficiaires s'amenuisent et, avec elles, diminuent les possibilités de concurrence, mais aussi les investissements qui permettent aux entreprises de s'adapter sans cesse aux méthodes modernes et rationnelles de production.

Les accords de Washington, du 4 décembre dernier, ont momentanément mis fin à la crise monétaire et dans divers pays on s'est efforcé de relancer l'économie, surtout les exportations, entravées par les réévaluations de diverses monnaies. Mais la situation générale actuelle continue d'être assez préoccupante. La hausse des salaires et des prix n'est pas enrayée. Le chômage, à la recrudescence duquel on avait assisté, ne diminue guère, bien que l'on ait constaté, en France par exemple, une amélioration de l'emploi. Mais surtout l'ordre n'est pas rétabli dans le domaine monétaire international. Que l'or batte tous les records d'augmentation montre à lui seul combien la situation reste tendue, particulièrement devant l'inconnue que représentent la guerre au Vietnam et, à plus longue échéance, l'élection présidentielle aux États-Unis.

Cette situation d'inflation est sensible en Suisse, où l'augmentation du coût de la vie a été de 6,3 % entre mars 1971 et mars 1972, et est encore aggravée par la masse de capitaux en quête de placement. En août dernier, des avoirs considérables ont afflué en Suisse : plus de 8,7 milliards dans la première quinzaine d'août. Les mesures prises ont abouti à la stérilisation de plus de 5,5 milliards, qui furent placés sur des comptes sans intérêt. Mais depuis les accords de Washington, une faible partie seulement de ces capitaux a repris le chemin de l'étranger pour la bonne raison que beaucoup d'entre eux sont des avoirs suisses qui sont revenus au pays. Ils y resteront sans doute, tant que règne encore l'incertitude dans l'ordre monétaire international. La Banque nationale s'est vue dès lors dans la nécessité de prendre de nouvelles mesures; celles-ci devraient conduire à la stérilisation de 2 à 2,5 milliards de francs. Il n'y a certes pas de miracle à attendre de ces décisions, mais elles devraient permettre d'empêcher que l'inflation ne prenne des dimensions encore plus inquiétantes.

Le grand problème d'avenir qui se pose toutefois à l'économie suisse reste celui de nos rapports avec le Marché Commun.

Le 22 janvier dernier, les chefs de Gouvernement des quatre pays candidats ont signé à Bruxelles l'accord avec la Communauté qui leur en ouvre les portes à part entière au 1^{er} janvier 1973.

Parallèlement, c'est ce qu'on a appelé la « simultanéité des négociations », des pourparlers avaient lieu à Bruxelles entre la Communauté et les pays non candidats, principale-

ment la Suisse, la Suède et l'Autriche. Ces négociations, comme vous le savez, avaient été précédées, dès novembre 1970, par des « conversations exploratoires » qui se poursuivirent jusqu'au milieu de l'année dernière et permirent de clarifier de nombreux problèmes. C'est sur cette base que la Communauté a établi le mandat de négociation.

Les pourparlers sont maintenant suffisamment avancés pour que les grandes lignes de l'accord puissent plus ou moins apparaître :

- la libre circulation des produits industriels entre la Communauté et la Suisse;
- dans le domaine agricole, un principe est acquis, la Suisse ne participera pas à la politique agricole commune, mais on discute encore d'arrangements réciproques partiels;
- des dispositions générales et institutionnelles.

La partie la plus importante de l'accord est évidemment constituée par le régime de libre-échange industriel. Celui-ci s'étendra à tous les produits industriels sans exception. Les droits de douane seront éliminés, à l'importation, en cinq tranches de 20 %, la première au 1^{er} avril 1973 et la dernière le 1^{er} juillet 1977.

Tous les autres obstacles aux échanges, c'est-à-dire les mesures équivalentes aux droits de douane ou à des restrictions quantitatives, devront être éliminés pendant cette période.

La Communauté avait envisagé pour certains produits dits sensibles un gel tarifaire, c'est-à-dire que pendant quelques années les droits de douane ne seraient pas réduits. Cela concernait le papier, certains métaux (aluminium, ferrosilicium, silicium) et l'horlogerie. Cette idée d'un gel tarifaire, vivement combattue par la Suisse et les pays nordiques, a été finalement presque entièrement abandonnée.

Cependant l'horlogerie reste un domaine où les solutions envisagées ne donnent pas encore satisfaction aux négociateurs suisses. Pour un pays, en effet, où l'horlogerie a une telle importance, les positions prises à Bruxelles causent en Suisse beaucoup de soucis. Vu les concessions que nous avons faites à la Communauté dans ce secteur, en particulier quant à la définition du « Swiss made », nous attendons que les montres soient traitées comme les autres produits sensibles et qu'on ne remette pas en cause certains principes qui paraissaient acquis.

Les produits agricoles transformés, c'est-à-dire les produits de l'industrie alimentaire, ne sont pas inclus sans autre dans l'accord de libre-échange. L'offre de la Communauté ne couvrirait au début que les 12 % des exportations suisses dans ce secteur, mais 38 % des importations communautaires en Suisse. Notre pays s'efforce donc de parvenir à une solution plus équilibrée.

Le secteur agricole est l'un des chapitres les plus complexes de la négociation. Longtemps, la Communauté avait fait valoir que l'octroi du libre-échange industriel était un « cadeau royal » pour les pays non candidats et qu'en échange ceux-ci devaient accepter des concessions unilatérales dans le domaine agricole. Cette position a été vivement combattue par les pays non candidats. Y aura-t-il en définitive ce qu'on a appelé un « volet agricole » ? La question n'est pas encore tranchée. On s'est accordé sur un certain nombre de points très généraux (respect du développement harmonieux des échanges réciproques; non discrimination dans le domaine des mesures vétérinaires; examen en commun des difficultés concrètes pouvant survenir dans les échanges). Mais comme je l'ai dit plus haut, la Suisse ne participera pas à la politique agricole commune, des accords réciproques partiels demeurant réservés.

Les dispositions générales et institutionnelles concernent essentiellement les clauses de sauvegarde. Une clause de ce genre permet à l'une des parties de prendre de son propre chef des mesures conservatoires si elle estime que ses intérêts sont menacés. La Suisse est d'avis qu'une telle clause, bien que réciproque, devient une arme redoutable si l'on compare l'importance de la Communauté (250 millions d'habitants) à celle de la Suisse (6 millions). Elle demande donc instamment, et c'est un objectif prioritaire, que soit introduite une procédure d'arbitrage ou tout au moins une consultation préalable, hormis dans certains cas (balance des paiements, par exemple). Une solution n'est pas encore intervenue sur ce

point. Il en est de même de la question de l'origine, qui cause également beaucoup de soucis en Suisse.

Voilà les grandes lignes très résumées des négociations actuelles et des solutions qui se dessinent pour cet accord, qui sera au surplus fondé sur deux grands principes :

— sur l'autonomie des parties contractantes et pour la Suisse il s'agit surtout, vu sa neutralité, de sauvegarder l'indépendance de sa politique économique et commerciale envers les pays tiers ainsi que le fonctionnement de ses institutions et de son fédéralisme;

— sur la réciprocité, offrant ainsi un équilibre satisfaisant pour les deux parties.

La clause qui devrait permettre d'étendre la coopération entre la Suisse et la Communauté à des domaines non encore couverts par l'accord n'aurait aucun caractère automatique et obligatoire, mais dépendrait de l'entente entre les deux parties.

La gestion de l'accord sera au surplus assurée par une institution spéciale (commission mixte) permettant aux deux parties de se rencontrer sur pied d'égalité, de se consulter sur toutes les questions touchant à l'accord et de prendre des décisions conformément à celui-ci.

Il est prévu et il faut que les négociations se terminent avant les vacances d'été, ce qui est le dernier délai pour que le Conseil fédéral puisse préparer la procédure nécessaire à l'approbation par les Chambres et la votation populaire (referendum) dont on s'accorde à penser qu'elle aura lieu au début de décembre.

Venons-en au secteur franco-suisse. Le tassement économique dont j'ai parlé plus haut et qui a marqué l'année 1971, ne s'est heureusement pas manifesté dans nos échanges commerciaux avec la France. Au contraire, on peut souligner que les exportations suisses vers la France et françaises vers la Suisse ont augmenté, d'ailleurs à un rythme à peu près égal. On constate, par ailleurs, que la balance commerciale avec la France s'accroît chaque année au bénéfice de celle-ci (1 milliard en 1969; 1,5 milliard en 1970; 1,65 milliard en 1971). Ce développement de nos échanges se traduit aussi d'une autre manière. La France reste notre second fournisseur (après l'Allemagne), mais elle est sur le point de rattraper l'Italie et lui dispute son rang de second client de notre pays.

Comme vous le savez, il y a un mois, M. Graber, Conseiller fédéral, Chef du Département politique, a fait un séjour officiel à Paris pour rendre la visite que M. Schumann, Ministre des Affaires Étrangères, avait effectuée à Berne en septembre dernier. M. Graber s'est entretenu avec le Président de la République et le Premier Ministre. Puis les délégations suisse et française ont procédé, au Quai d'Orsay, à un large tour d'horizon des problèmes actuels. Il ne s'agissait pas de négocier, mais de passer en revue les grandes questions multilatérales et bilatérales. Les résultats de cette visite sont très positifs. Autant du côté suisse que français, ils ont été qualifiés d'« extrêmement utiles », en démontrant, sur nombre de points importants, une réelle convergence des points de vues. Comme l'a relevé M. le Conseiller fédéral Graber, « la France entend dialoguer et coopérer et entretenir d'amicales et bonnes relations non seulement avec les grands partenaires, mais aussi avec les pays moyens et les pays modestes, dont nous sommes en quelque sorte un prototype ».

Rapport du Trésorier pour l'exercice 1971

Comparer le total du compte d'exploitation 1971, à savoir environ 991 256, au total du compte d'exploitation de l'année 1970, à savoir environ 1 016 681, pourrait amener à conclure, trop hâtivement il est vrai, à une diminution de nos activités au cours de notre dernier exercice. Il n'en est rien en réalité. En effet, le total des charges est seul à avoir diminué alors que le montant des produits est resté sensiblement le même.

En ajoutant à cette image d'une saine gestion un résultat positif d'un montant sensiblement supérieur à la perte enregistrée l'année dernière, soit environ + 47 785 contre environ — 30 967 —, votre trésorier a le plaisir de vous offrir un séduisant tableau de la situation financière de votre compagnie. Il se trouve cependant dans l'obligation de tempérer quelque peu votre éventuel optimisme en vous rappelant que l'exercice 1971 s'est déroulé dans des conditions particulières caractérisées par :

- l'augmentation individuelle des cotisations décidée en fin 1970 et dont l'effet s'est manifesté en 1971,

- une contribution fédérale de l'ordre de 35.000 Fs.

Ceci pour les produits.

- l'absence d'un secrétaire général dont le remplaçant n'a été recruté qu'en fin d'année, ce qui a conduit à certaines économies mais aussi coûté beaucoup d'efforts, à titre bénévole, aux membres du bureau et en particulier au Président.

Cela pour les charges.

Il n'en reste pas moins qu'à côté de ces circonstances particulières, on a pu noter avec satisfaction de sensibles diminutions dans les frais de publication, de déplacement et de gestion. Ceci est tout à l'honneur de notre équipe de permanents à l'efficacité desquels nous pouvons rendre ici hommage.

L'examen du *bilan* appelle les quelques commentaires suivants :

Pour le Passif.

- les fonds propres, grâce à l'heureux résultat de l'exercice 1971 ont sensiblement augmenté et passent d'environ 192 230 à environ 240 015.

- le traditionnel découvert en banque, inévitable à fin décembre, a diminué de près des deux tiers.

Pour l'Actif.

- les prêts à plus d'un an ont augmenté de la part du 1 % des salaires consacrée au logement. Ces prêts comprennent d'une part le cumul de l'aide du 1 % au logement sur environ 5 ans, les sommes correspondantes étant versées au GIPEC où elles restent à notre disposition dans l'attente d'une demande de notre personnel et d'autre part, un prêt d'environ 22 000 consenti en son temps à la Société Immobilière de Neuilly que nous contrôlons, Société gérant l'appartement de fonction du secrétaire général.

- les titres de participation pour un montant de 76 000 sont ceux de cette Société Immobilière, quant aux titres de placement d'environ 232 050, apparaissant sous la rubrique des Valeurs réalisables à court terme, ils comprennent à la fois un certain nombre de valeurs obligataires et des comptes bloqués pour 6 mois ce qui explique leur inscription sous cette rubrique. A ce propos, faute d'un rendement suffisant de ces comptes bloqués, nous avons cette année, converti certains d'entre eux en nouvelles obligations et titres émis par le Crédit Suisse.

Vous pourriez vous étonner de la présence, au Passif, d'une dette à long et moyen terme de 2 744. Il s'agit d'une créance sur nous, ou plus exactement d'une provision reconduite année après année au bénéfice d'une ancienne employée. Le décès de cette personne va entraîner au cours du présent exercice, la suppression de cette dette.

La présentation du *Compte d'Exploitation* diffère en 1971 de la précédente. En effet, nous avons cette année inscrit les Recettes et Dépenses exceptionnelles et antérieures dans le compte d'Exploitation contrairement aux années précédentes où ces rubriques appa-

raissaient dans un compte de Pertes et Profits. Personnellement, je pense préférable de revenir à l'ancienne présentation qui a le mérite de donner une image plus claire des activités réelles de l'exercice.

Trois faits méritent d'être soulignés :

— le premier concerne la sensible diminution des frais de publication due à une bien meilleure gestion de la Revue : composition et tirage mieux adaptés à nos besoins.

— le second concerne les produits des publications dans lesquels la participation de l'Annuaire Franco-Suisse est ramenée à fort peu de chose puisque cet annuaire n'a pas fait l'objet d'une réédition en 1971. Cette absence de recettes a été compensée par environ 30 000 provenant des abonnements à la Revue, abonnements qui, dès le 1^{er} janvier 1971, sont comptabilisés en dehors des cotisations.

— le troisième concerne le montant des cotisations qui, avec les quelque 603 091 F encaissés pourrait laisser croire à une substantielle augmentation. En réalité, malgré les augmentations individuelles des cotisations nous n'avons noté pour l'exercice 1971 avec 555 841 F qu'une augmentation de 0,6 % par rapport à 1970. L'augmentation apparemment substantielle n'est donc pas le fait des cotisations elle-mêmes mais de la comptabilisation sous cette rubrique de la Contribution Fédérale de Fs 35 000 — ou FF 47 250 — dont nous avons déjà parlé plus haut.

Après ce rapide survol de l'exercice écoulé, une approche de l'avenir, le budget pour l'année 1972 laisse entrevoir une augmentation sensible des charges ce qui n'est pour surprendre personne. Sans compter les charges salariales plus importantes nous n'échappons pas aux augmentations des coûts des services, des transports, etc. et devront en outre faire face cette année à des frais très élevés pour l'impression de notre nouvelle édition de l'Annuaire Franco-Suisse. Or, si nous sommes certains de l'augmentation des charges nous le sommes beaucoup moins de celle des produits d'autant plus que certains s'annoncent d'ores et déjà en baisse comme, par exemple, le rendement d'une partie de nos placements. Le temps des bonnes opérations avec les Euro-dollars est passé. Il est donc probable que les résultats de l'exercice en cours seront médiocres mais, après tout, nous ne sommes pas une société à but lucratif mais de services et avons pu vous apporter la preuve que nous ne prenons pas de risques inutiles et être même capables de redresser une situation.

Pour terminer, sachez que nos deux sections de Lyon et Marseille annoncent, comme le siège à Paris, des résultats positifs pour l'exercice 1971. Je tiens aussi à remercier les permanents de notre chambre pour l'attention qu'ils portent à notre équilibre financier et me félicite une fois de plus de la collaboration de la Société Fiduciaire Française d'Expertise Comptable dont les délégués auprès de votre compagnie tiennent notre comptabilité et préparent les comptes d'Exploitation et Bilans présentés à deux reprises, le 30 juin et le 31 décembre, aux membres de votre Conseil d'Administration.

Voilà l'aspect financier de votre Compagnie, tel qu'il ressort de documents comptables. Bien entendu, je reste à votre disposition pour répondre aux questions qu'il vous plairait de poser.

Compte de résultats de l'exercice 1971

CHARGES

PRODUITS

	F		F
STOCK AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7.603.92	STOCK A LA FIN DE L'EXERCICE	10.494.34
FRAIS DES PUBLICATIONS	149.201.15	PRODUITS DES PUBLICATIONS	258.869.67
ACHATS DIVERS	277.07	PRODUITS DES MANIFESTATIONS	7.540.00
FRAIS DES MANIFESTATIONS	13.617.65	COTISATIONS FRANCE ET SUISSE	603.091.32
FRAIS DE PERSONNEL	489.850.93	RECETTES JURIDIQUES ET COMMERCIALES	52.844.21
IMPOTS ET TAXES	70.320.74	RECETTES DIVERSES	28.450.45
TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS	100.838.15	PRODUITS ACCESSOIRES	1.955.47
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	7.011.72	PRODUITS FINANCIERS	16.413.47
FRAIS DIVERS DE GESTION	87.077.56	RECETTES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	5.757.39
FRAIS FINANCIERS	2.298.51	RECETTES EXCEPTIONNELLES	5.839.31
DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX COMPTES D'AMOR- TISSEMENTS	4.573.34		
DÉPENSES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	2.653.57		
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES	8.146.77		
Excédent des recettes sur les dépenses . . .	47.784.55		
	991.255.63		991.255.63

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du compte de Résultats de l'exercice 1971, reproduit ci-dessus, ressortent bien des livres et comptes de cette Association et traduisent effectivement les éléments de charges et produits de l'exercice considéré.

Paris, le 2 mai 1972.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE
D'EXPERTISE COMPTABLE

B. Le Roy, J.-C. Boucq,

Experts comptables D.P.L.E.
inscrits au Tableau de l'ORDRE à Paris

Bilan au 31 décembre 1971

ACTIF				PASSIF	
	Montants bruts	Amortis- sements	Montants nets	F	
IMMOBILI- SATIONS	F	F	F		FONDS PROPRES
Matériel de bureau	22.866,72 3.715,67	8.122,68 3.715,67	14.744,04 —		Fonds propres au 31 décembre 1970 . 192.230,42
Agencements, amé- nagements, instal- lations	26.582,39	11.838,35	14.744,04	14.744,04	Excédent des recettes sur les dépenses de l'exercice 1971. 47.784,55 240.014,97
AUTRES VALEURS IMMO- BILISÉES					DETTES A LONG ET MOYEN TERME
Prêts à plus d'un an			43.278,30		Dettes à plus d'un an 2.744,12
Titres de participation			78.500,00		DETTES A COURT TERME
Dépôts et cautionnements			300,58	122.078,88	Fournisseurs 43.621,20
VALEURS D'EXPLOITATION					Clients 8.651,62
Stock papier d'impression				10.494,34	État : impôts et taxes 10.798,98
VALEURS RÉALISABLES A COURT TERME OU DIS- PONIBLES					Autres créanciers 114.784,00
Clients			38.442,51		Comptes de régularisation-passif . . . 85.700,85
Avances et acomptes au personnel . .			170,00		Banque 47.839,06 311.395,71
État : impôts et taxes			213,35		
Autres débiteurs			35.112,07		
Comptes de régularisation-actif			23.321,00		
Titres de placement			230.920,40		
Banques			58.507,24		
Chèques postaux			16.150,53		
Caisse.			4.000,44	406.837,54	
				554.154,80	
					554.154,80

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du Bilan au 31 décembre 1971, reproduit ci-dessus, ressortent bien des livres et comptes de cette Association et reflètent effectivement la situation active et passive à cette date.

Paris, le 2 mai 1972.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE
D'EXPERTISE COMPTABLE

B. Le Roy, J.-C. Boucq,

Experts comptables D.P.L.E.

inscrits au Tableau de l'ORDRE à Paris